

# **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**

**Année 2021**

**Approuvé en séance du Comité Syndical du 23 juin 2022**

- ✓ *Mis en place dès 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) est établi par les collectivités dans le double objectif de servir d'outil de pilotage et d'améliorer la transparence dans la gestion des services.*
- ✓ *La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé un observatoire national des services d'eau et d'assainissement mis en place et piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB).*
- ✓ *Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, ont complété le dispositif du RPQS par des indicateurs de performance qui doivent y être intégrés depuis l'année 2009 (exercice 2008) et être renseignés sur son site internet (SISPEA).*
- ✓ *Le RPQS est transmis en sous-préfecture dans les neuf mois qui suivent la fin de l'exercice puis à chaque commune du périmètre syndical qui doit le présenter à son conseil municipal.*

# SOMMAIRE

## NOTE LIMINAIRE

Historique du SMEVH  
Fiche signalétique du SMEVH

## I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- 1.1 Le territoire desservi
- 1.2 Le nombre d'habitants desservis (D101.0)
- 1.3 Les ressources
- 1.4 Les Volumes distribués
- 1.5 Le réseau
- 1.6 Les réservoirs

## II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

- 2.1 Modalités de tarification
- 2.2 Facture d'eau type (120 M3) (D102.0)
- 2.3 Recettes

## III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 3.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
- 3.2 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques
- 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- 3.4 Rendement du réseau de distribution
- 3.5 Indice linéaire des volumes non comptés
- 3.6 Indice linéaire de pertes en réseau
- 3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- 3.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

## IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- 4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice et montants des subventions
- 4.2 Etat de la dette du service
- 4.3 Amortissements réalisés en 2012
- 4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de dernier exercice
- 4.5 Présentation du programme pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante pour la prochaine mandature 2020-2026

## V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION ECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

- 5.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P109.0)

## VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

## HISTORIQUE

Au début de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les élus du syndicat ont fait construire la station de pompage, en bordure de l'Hérault, sur la commune de Cazouls d'Hérault.

A partir de cette station ont été construites les canalisations destinées à alimenter les communes adhérentes au syndicat, qu'elles soient situées sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'Hérault.

Deux canalisations en acier reliaient la station aux réservoirs intercommunaux principaux de Roque Maurel sur la rive droite et du Mas d'Affre sur la rive gauche.

Ces canalisations d'un diamètre de 250 mm pour la rive droite et de 200 mm pour la rive gauche sont toujours en activité.

Depuis, dans la station de pompage, cinq pompes d'une puissance de 150 kW chacune refoulent l'eau dans les réservoirs de Roque Maurel et le nouveau réservoir de tête de la rive gauche, le réservoir de Saint Mamert (le réservoir du Mas d'Affre est alors devenu le réservoir communal de Saint Pargoire).

La commande des pompes se fait grâce à des commandes gérées par lignes RTC, GSM ou radio.

A partir des réservoirs intercommunaux de Roque Maurel et de Saint Mamert, l'eau s'écoule gravitairement jusque dans les réservoirs communaux.

Sur la rive gauche de l'Hérault, une partie de la commune d'Aumelas est alimentée à partir de pompes de reprise installées dans le réservoir de Vendémian. En effet, les deux réservoirs d'Aumelas sont situés au-dessus du niveau de tous les autres réservoirs.

- ✓ Le forage de Saint Mamert sur la commune de Plaissan a été créé en 1993.
- ✓ Profond de 120 mètres, il permet de capter l'eau dans un sous-sol composé principalement de calcaires. Son débit actuel est de 100 m<sup>3</sup>/heure.
- ✓ Cette opération fût complétée par la construction du réservoir de Saint Mamert, sur la colline du même nom, d'une capacité de 1250 m<sup>3</sup>. A partir de ce réservoir le syndicat peut faire transiter l'eau jusque dans le réservoir de Nizas sur la rive droite de l'Hérault et donc assurer un dépannage en cas de pollution ou de dysfonctionnement à la station de Cazouls d'Hérault.

### De nos jours.....

Tous les réservoirs sont équipés d'un système de télé surveillance couplé par un système d'alarme anti-intrusion, conditionnant leur accès à la présence impérative d'un agent du SMEVH. Depuis 2015, le SMEVH a équipé les réservoirs d'un dispositif automatique de basculement vers le réseau intercommunal d'adduction en cas d'intrusion dans les ouvrages.

La capacité de la ressource en eau doit satisfaire à l'alimentation d'un nombre d'abonnés en croissance permanente, conséquence logique de surfaces constructibles importantes incluses dans les documents d'urbanisme en place sur le territoire.

### Les actions mise en œuvre...

Un Schéma Directeur validé en 2008 (il sera révisé dans le cadre de la rédaction d'un PGSSE en 2021) visant :

- ✓ Au recensement, auprès des élus, de l'ensemble des collectivités adhérentes et clientes des besoins issus des documents d'urbanisme en vigueur sur leur territoire, et leurs intentions d'extension.
- ✓ A l'évaluation et à la présentation des différents scénarii quant aux besoins en eau aux échéances 2010, 2015, 2020, 2025 mais également les travaux nécessaires sur réseaux de transports intercommunaux, capacités de stockage voire recherche en eau pour augmenter et diversifier la ressource.

Les politiques d'orientation suivantes :

- ✓ Animation, menée par le SMEVH, auprès des agriculteurs locaux du volet de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en coordination avec les services de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Départemental de l'Hérault, mais également de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du service de Police de l'Eau de la DDTM ;
- ✓ Schémas directeurs communaux.

La programmation des travaux issue des conclusions du schéma directeur :

- En septembre 2019, le comité syndical a délibéré pour valider les travaux de l'infrastructure de la prochaine mandature 2020-2026 (24M€ HT) ainsi que les financements associés par 7 lignes d'aqua-prêts de la CDC-Banque des territoires à hauteur de 15 M€.
- Bien évidemment, le suivi prévisionnel de cette étude dépend de sa stricte application, de la maîtrise parfaite de l'urbanisme par les collectivités adhérentes, d'un accord certain d'autorisation de prélèvement de la ressource en eau conforme aux propositions des hydrogéologues
- Ainsi, programmations techniques et financières sont planifiées à court, moyen et long terme, et permettent d'évaluer les incidences sur le prix de l'eau.

## FICHE SIGNALÉTIQUE DU SYNDICAT

- ✓ Le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault est régi par le code des collectivités territoriales et est soumis aux règles de la comptabilité publique.
- ✓ Conséquences de la loi NOTRe, depuis le 29 novembre 2016, le SIEVH a été transformé en « syndicat mixte ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les 40 délégués sont des délégués communautaires car les cinq EPCI du périmètre syndical siègent en représentation-substitution.
- ✓ Le « Comité Syndical » se compose de 40 membres, 2 membres par commune du périmètre syndical.
- ✓ Le « Bureau Syndical » est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 3 membres.
- ✓ L'autorité territoriale est détenue par le Président qui représente l'exécutif du syndicat.
- ✓ Le SMEVH est organisé en commissions dont la commission d'appel d'offres qui revêt un caractère obligatoire.
- ✓ A côté des élus, deux services font fonctionner le SMEVH. Ces services sont composés de 24 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Le siège social du SMEVH se trouve :

2 route de Boyne

34120 CAZOULS D'HERAULT

Téléphone 04 67 25 28 29 – Fax 04 67 25 19 78

Courriel: [smevh@smevh.fr](mailto:smevh@smevh.fr)

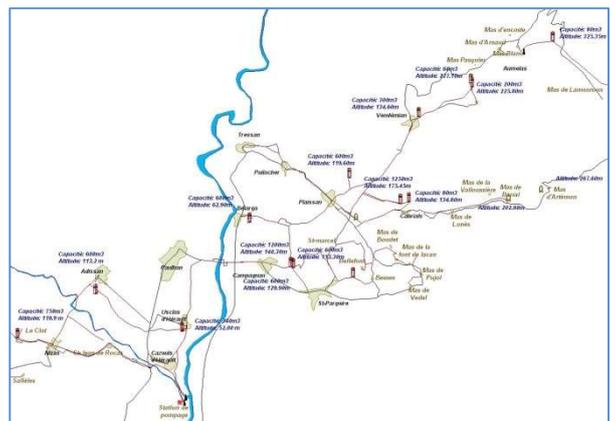
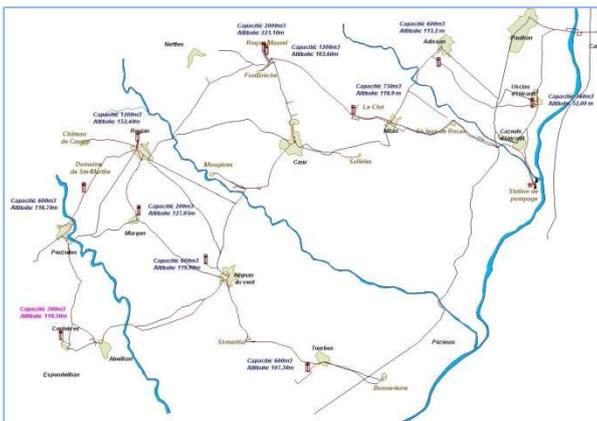
Site internet: [www.eau-vallee-herault.fr](http://www.eau-vallee-herault.fr)

Horaires : 8h00 à 12h00 – 14h00 à 17h00

Un service d'astreinte est disponible 7j/7 et 24h/24 au 04 67 25 28 29 en dehors des heures d'ouverture des bureaux au public

## Rive droite

## Rive gauche



## I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 1.1 – LE TERRITOIRE

#### 20 Communes

Abeilhan, Adissan, Alignan du vent, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Caux, Cazouls d'Hérault, Coulobres, Margon, Nizas, Plaissan, Pouzolles, Puilacher, Roujan, Saint Pargoire, Tourbes, Tressan, Usclas d'Hérault, Vendémian rattachées à cinq EPCI, à savoir Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Communauté de communes du Clermontais et Communauté de communes des avant-monts.

#### 2 Communes clientes

Espondeilhan et Neffiès

### 1.2 – LA POPULATION

Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés
ABEILHAN	1819	908	NIZAS	692	414
ADISSAN	1284	677	PLAISSAN	1390	798
ALIGNAN DU VENT	1781	1006	POUZOLLES	1190	735
AUMELAS	548	408	PUILACHER	629	256
BELARGA	691	237	ROUJAN	2216	1429
CAMPAGNAN	709	356	SAINT PARGOIRE	2366	1253
CAUX	2585	1565	TOURBES	1876	989
CAZOULS D'HERAULT	421	280	TRESSAN	700	369
COULOBRES	357	200	USCLAS D'HERAULT	435	213
MARGON	719	413	VENDEMIAN	1149	579

- ✓ La population desservie au **31/12/2021** sur les 20 communes était de **23.557** habitants soit une augmentation de la population de **1,62 %** par rapport à 2020.
- ✓ Avec les communes clientes, la population desservie totale est de **25.753** habitants.
- ✓ Le nombre d'abonnés au **31/12/2021** sur les 20 communes était de **13.601**, soit une augmentation de **2,10%** par rapport à 2020. Les branchements communaux équipés d'un compteur sont au nombre de 516.

**La densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **39.42** abonnés/km au **31/12/2021** (38,85 abonnés/km au 31/12/2020).

**Le nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,732** habitants/abonné au **31/12/2021** (1,740 habitants/abonné au 31/12/2020).

**La consommation moyenne par abonné** (consommation annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **122,08** m<sup>3</sup>/abonné au **31/12/2021** (125,68 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).

## 1-3 - LES RESSOURCES

- Le SMEVH utilise pour sa production d'eau potable 2 points de prélèvement :
  - Station de pompage de Cazouls d'Hérault
  - Forage de Saint Mamert
- Le SMEVH s'est doté de 3 débitmètres au départ de chaque station et de compteurs en ligne disposés sur l'ensemble du réseau afin d'assurer un suivi de son fonctionnement.

### VOLUMES PRELEVES EN 2021

	STATION DE CAZOULS D'HERAULT	FORAGE DE SAINT MAMERT
RIVE GAUCHE	163 877 m <sup>3</sup>	453 277 m <sup>3</sup>
RIVE DROITE	1 161 042 m <sup>3</sup>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 324 919 m<sup>3</sup></b>	<b>453 277 m<sup>3</sup></b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 778 196 m<sup>3</sup></b>	

## 1-4 - LES VOLUMES DISTRIBUÉS

### CONSOMMATION TOTALE 2021 PAR COMMUNE

Communes réseau rive droite	Consommation en m <sup>3</sup>	Communes réseau rive gauche	Consommation en m <sup>3</sup>	Communes réseau rive gauche	Consommation en m <sup>3</sup>
ABEILHAN	127 042	AUMELAS	38 148	PUILACHER	52 206
ALIGNAN DU VENT	125 391	ADISSAN	64 254	SAINTE PARGOIRE	172 720
CAUX	193 817	BELARGA	35 837	TRESSAN	44 864
COULOBRES	24 552	CABRIALS	27 413	USCLAS D'HERAULT	24 271
MARGON	43 174	CAMPAGNAN	76 328	VENDEMIAN	65 891
POUZOLLES	102 174	CAZOULS D'HERAULT	22 376		
ROUJAN	171 556	NIZAS	50 060		
TOURBES	134 106	PLAISSAN	97 620		
Communes clientes	6 508				
Gros conso. RD	9 512			Gros conso. RG	16 504
<b>Total Rive droite</b>	<b>937 832</b>			<b>Total Rive Gauche</b>	<b>722 601</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>1 660 433 m<sup>3</sup></b>		

VOLUMES CONSOMMÉS en m <sup>3</sup>	2020	2021	Variation
Communes Rive Gauche	772 418	722 601	-6,50%
Communes Rive Droite	901 805	937 832	+3,40%
<b>Total</b>	<b>1 674 223</b>	<b>1 660 433</b>	<b>-0,10%</b>

PART DES CONSOMMATIONS COMMUNALES PAR RAPPORT A LA CONSOMMATION GÉNÉRALE		
	2020	2021
Consommation globale	1 674 223	1 660 433
Consommation des abonnés	1 441 096	1 413 211
Conso. pure des communes adhérentes	44 679	57 510
Ratio des consommations communales	3,10 %	3,46 %

## 1.6- LE RESEAU

	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire
Refoulement Rive Droite	12 050	AUMELAS CABRIALS	22 010	PUILACHER	5 780
Refoulement Rive Gauche	19 045	BELARGA	6 150	POUZOLLES	13 480
Gravitaire Rive Droite	44 055	CAMPAGNAN	6 200	ROUJAN	21 770
Gravitaire Rive Gauche	22 385	CAUX	29 880	SAINT PARGOIRE	27 060
Adduction / distribution	2 315	CAZOULS D'HERAULT	5 060	TOURBES	16 865
<b>Total des réseaux intercommunaux</b>	<b>99 850</b>	COULOBRES	3 850	TRESSAN	7 230
ABEILHAN	12 060	MARGON	6 920	USCLAS D'HERAULT	3 680
ADISSAN	10 440	NIZAS	10 300	VENDEMIAN	7 770
ALIGNAN DU VENT	15 660	PLAISSAN	12 520	<b>Total des réseaux communaux</b>	<b>245 465</b>
<b>Longueur totale du réseau</b>			<b>345 315 m</b>		

## 1-7 LES RESERVOIRS

Réservoirs rive gauche	Volume en m <sup>3</sup>	Réservoirs rive droite	Volume en m <sup>3</sup>
Aumelas (Mas Blanc)	80	Adissan	600
Aumelas (petit réservoir)	60	Nizas	720
Aumelas (gros réservoir)	200	Caux	1200
Aumelas (Mas de Barral)	7	Roque Maurel	2000
Cabrials	80	Roujan (2 réservoirs)	1800
Vendémian	340	Alignan du Vent	600
Saint Mamert	1250	Tourbes (2 réservoirs)	1200
Plaissan	600	Pouzolles (2 réservoirs)	1200
Bélargà	600	Coulobres	200
Campagnan	600	Margon (2 réservoirs)	600
Saint Pargoire (2 réservoirs)	1800	Abeilhan	600
Usclas d'Hérault	370	Puilacher	600
		<b>TOTAL pour 30 réservoirs</b>	<b>17 307 m<sup>3</sup></b>

## II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES

### 2.1 – MODALITES DE TARIFICATION

Tarifs	01/01/2021	01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
Compteur DN 15 mm	92,00	94,80
Compteur DN 20 mm	118,50	118,50
Compteur DN 25 mm	148,50	148,50
Compteur supérieur à DN 25 mm	495,00	495,00
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
Abonné classique	1,10 (0 à 180 m <sup>3</sup> )	1,13 (0 à 180 m <sup>3</sup> )
Communes adhérentes	0,683	0,71
Commune cliente – Espondeilhan	0,882	0,91
Commune cliente – Neffiès	0,882	0,91
Moins de 500 m <sup>3</sup> /an	1,22 (181 à 300 m <sup>3</sup> ) 1,45 (301 à 500 m <sup>3</sup> )	1,26 (181 à 300 m <sup>3</sup> ) 1,50 (301 à 500 m <sup>3</sup> )
Plus de 1000 m <sup>3</sup> /an	1,67	1,72
<b>Taxes et Redevances<sup>1</sup></b>		
<b>Montant des taxes et redevances (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	0,08	0,08

## 2.2 – FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 M3/an) sont :

Facture 120 m <sup>3</sup>	01/01/2021	01/01/2022	Variations
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Montant HT</b>	<b>224.00</b>	<b>230.40</b>	
Part fixe annuelle	92,00	94,80	<b>+ 2,85 %</b>
Part proportionnelle	132,00	135,60	
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Montant HT redevances</b>	<b>43,20</b>	<b>43,20</b>	
Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	<b>+ 0,00 %</b>
Agence de l'Eau - Pollution	33,60	33,60	
<b>Montant TVA</b>	<b>14,70</b>	<b>15,05</b>	
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>	<b>281,90</b>	<b>288,65</b>	
<b>Prix TTC au M3</b>	<b>2,349</b>	<b>2,405</b>	<b>+ 2,38 %</b>

## 2.3 – LES RECETTES

Compte	Intitulé	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
70	Produits	4 623 582,46	5 223 479,13
74	Dotation subvention	111 818,00	49 679,50
75	Locations antennes sur bâtiments	15 284,21	15 259,32
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	75 459,82	220 082,64
042	Transfert de subvention	397 045,99	415 354,30
013	Remboursement sur rémunération	9 330,01	2 699,45
002	Excédent antérieur reporté	1.016 406,15	916 621,76
	<b>Total</b>	<b>6 248 926,64</b>	<b>6 843 176,10</b>

## Détail du compte 70

Article	Intitulé	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
70111	Vente d'eau aux abonnés	2 513 495,84	2 789 438,78
70123	Redevance contrevaieur prélèvement	99 425,66	115 854,09
70124	Redevance pour pollution	326 282,78	379 019,79
70612	Redevance pour modernisation de réseaux de collecte	154 862,62	174 326,12
704	Travaux	149 828,19	206 558,70
70611	Redevance assainissement	1 233 616,52	1 383 562,85
7065	Produits des commissions de recouvrement pour prélèvement assainissement	24 940,00	7 741,00
7068	Autres prestations de services (déplacements divers et prestations du syndicat)	76 408,73	113 013,35
708	Produits des activités annexes (mise à disposition du personnel, remboursement divers)	40 970,04	46 828,45
7078	Autres marchandises	3 560,40	7 136,00
70613	Participation assainissement collectif	191,68	0,00
	<b>Total</b>	<b>4 623 582,46</b>	<b>5 223 479,13</b>

## III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 3-1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)

- Calcul : nombre de prélèvement microbiologiques conformes / nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés en 2021 X 100

$$\text{Valeur} = 57 \text{ conformes} / 57 \text{ effectués} \times 100 = 100 \% (*)$$

## 3-2 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physico-chimie (P102.1)

- Calcul : nombre de prélèvement physico-chimiques conformes / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés en 2021 X 100

$$\text{Valeur} = 59 \text{ conformes} / 59 \text{ effectués} \times 100 = 100 \% (*)$$

\* = chiffres transmis par la DDTM 34 dans SISPEA

## 3-3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Nombre de points possible	Intitulé	Points Acquis
<b>A</b>	<b>PLAN DES RÉSEAUX</b>	
10	<u>VP.236</u> - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	<b>+10</b>
5	<u>VP.237</u> - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<b>+5</b>
10	<u>VP.238</u> - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	<b>+10</b>
<b>B</b>	<b>INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b>	
1 à 5	<u>VP.239</u> - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	<b>+4</b>
0	<u>VP.240</u> - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>0</b>
0 à 15	<u>VP.241</u> - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	<b>+13</b>
<b>C</b>	<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b>	
0 à 10	<u>VP.242</u> - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	<b>+10</b>
10	<u>VP.243</u> - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<b>+10</b>
10	<u>VP.244</u> - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	<b>+10</b>
10	<u>VP.245</u> - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	<b>+10</b>
10	<u>VP.246</u> - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	<b>+10</b>
10	<u>VP.247</u> - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	<b>+10</b>
10	<u>VP.248</u> - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	<b>+10</b>
5	<u>VP.249</u> - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	<b>+5</b>
<b>Total</b>		<b>117 points</b>

**3-4 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

- Règle de calcul : (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100  
 Valeur = (1 423 211 m3 / 1 778 1966 m3) X 100 = **80,03 %**

**3-5 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**

- Règle de calcul : (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours  
 Valeur = (1 660 433 m3 – 1 413 211 m3) / 345.3 km / 365 jours = **1,96**

**3-6 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**

- Règle de calcul = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours  
 Valeur = (1 660 433 m3 - 1 423 211 m3) / 345.3 km / 365 jours = **1,88**

ETUDE DES PERTES D'EAU

- ✓ Le SMEVH a réparé 81 fuites durant l'année 2021 (93 en 2020)
  - 13 fuites sur le réseau intercommunal
  - 68 fuites sur le réseau communal
- ✓ En 2021, les nettoyages de réservoirs ont nécessité la vidange de 47 cuves (30 réservoirs sur 30).

**3-7 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

- Règle de calcul = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/2021) X 100  
 Valeur = 10 495 ml / 5 / 345 315 ml X 100 = **0,60%**

**3-8 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)**

Valeur de l'indicateur (Cazouls) = **100%** (\*)  
 Valeur de l'indicateur (Saint Mamert) = **80%** (\*)

\* = chiffre transmis par la DDTM 34

**IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

**4-1 – MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT LE DERNIER EXERCICE ET MONTANT DES SUBVENTIONS**

- Dépenses d'investissement réalisées en 2021 1 966 140,51 €
- Subventions d'investissement perçues en 2021 449 194,04 €

**4.2 – ETAT DE LA DETTE**

Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2021	Annuité payée au cours de l'exercice	dont intérêts	dont capital
5 100 000 €	2 930 199,00	404 114,92	69 003,56	335 111,36

**4.3 – AMORTISSEMENTS 2021**

<b>280</b>	Amortissements des immobilisations incorporelles	<b>51 713,20</b>
<b>281</b>	Amortissements des immobilisations corporelles	<b>1 130 447,09</b>
	<b>Total</b>	<b>1 182 160,29</b>

**4-4 – PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Par délibération du 9 décembre 2021, les membres du comité syndical ont voté les propositions de travaux pour 2022 et 2023 suivantes :

TRAVAUX	PROPOSITION BUDGETAIRE en € HT	
	2022	2023
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 6)		55.000
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 5)	55.000	
Réseau communal de Saint Pargoire	200.000	
Délocalisation de la station de Cazouls d'Hérault	1.000.000	
Construction d'une bâche de reprise à Nizas	1.400.000	
Construction de réservoirs à Vendémian et Bélarga (études)	50.000	2.750.000
Réseau communal et intercommunal de Caux	440.000	
Réhabilitation des réservoirs de Campagnan, Vendémian et Pouzolles	760.000	
Boucle intercommunale Saint Pargoire-Saint Mamert	2.100.000	
Réseau communal et intercommunal de Vendémian	690.000	
Boucle intercommunale Vendémian-Saint Mamert		1.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>6.695.000</b>	<b>4.305.000</b>

**V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

**5-1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)**

Le syndicat a passé une convention avec le Conseil Général de l'Hérault concernant le FSL en date du 26/07/2017 (délibération du 26/07/2017).

Le montant versé en 2020 est de 7.723,46 €

Le montant versé en 2021 est de 7.777,51 €

Les admissions en non-valeur 2020 sont de 4.033,75 €

Les admissions en non-valeur 2021 sont de 25.218,25 €

## VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		2020	2021
	<b>Indicateurs descriptifs du service</b>		
<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	<b>25 347</b>	<b>25 753</b>
<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	<b>2,349 €</b>	<b>2,405 €</b>
<b>D151.0</b>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	<b>48 H</b>	<b>48 H</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>		
<b>P101.0</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>P103.2</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>117 points</b>	<b>117 points</b>
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	<b>77,27%</b>	<b>80,03%</b>
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	<b>1,86</b>	<b>1,96</b>
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau	<b>1,78</b>	<b>1,88</b>
<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>0,50%</b>	<b>0,60%</b>
<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Cazouls)	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Saint Mamert)	<b>80%</b>	<b>80%</b>
<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	<b>11 757,21 €</b>	<b>32 995,56 €</b>